

*1ère Assemblée Générale du Réseau PURPLE*  
*Au CONSEIL REGIONAL d'ILE-DE-FRANCE*  
*14 et 15 AVRIL 2005*

**Message écrit de**  
**Mariann Fischer Boel,**  
**Commissaire Européenne à l'Agriculture et au Développement Rural**  
**Dans le cadre de la**  
**Rencontre des Régions Péri-urbaines Européennes :**  
**Quelle réforme des Politiques Européennes de Développement Rural**  
**et Régionale ?**

Mesdames, Messieurs, Cher Vice-Président, Monsieur Vampouille,

A l'occasion de la 1<sup>ère</sup> Assemblée Générale du Réseau PURPLE, ma contribution au débat qui vous animera au cours de ces deux jours, se situe dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) récemment réformée, et se concentre plus particulièrement sur la Politique Européenne de Développement Rural.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la Politique Agricole Commune prévoit l'application de changements radicaux dans l'Union européenne, qui sont le résultat de l'introduction de trois éléments fondamentaux : le découplage, la conditionnalité et la modulation.

Trop longtemps la cible de critiques acerbes, la PAC, en ce début d'année 2005, est très éloignée de l'image caricaturale qu'on en a souvent donné. À l'avenir, l'Europe agricole et rurale sera plus à même de jouer ses atouts – la qualité, la sécurité, la tradition et l'excellente réputation de ses produits ainsi que de ses modes de production durables.

Elle est révolue l'époque où les agriculteurs décidaient de ce qu'ils produiraient en fonction du niveau des subventions qu'ils percevraient, qu'il y ait eu ou non un débouché pour le produit final. Désormais, les agriculteurs bénéficieront d'un paiement «découplé» de ce qu'ils plantent ou du nombre d'animaux qu'ils détiennent. Ils seront ainsi libres de produire ce que les consommateurs veulent, de rechercher des débouchés rentables et d'exploiter de nouvelles niches. L'accent sera mis davantage sur la qualité et sur une meilleure prise en compte des exigences en matière d'environnement et de bien-être animal qui font partie de la conditionnalité que doivent respecter tous les opérateurs bénéficiaires d'aides dans le cadre de la PAC.

La nouvelle PAC permettra aux agriculteurs de l'Union Européenne de devenir de véritables entrepreneurs. En même temps, elle leur offrira la stabilité de revenu nécessaire pour qu'ils puissent jouer leur rôle crucial au cœur de l'économie rurale dans le cadre d'une agriculture multifonctionnelle.

La nouvelle PAC dégagera des fonds supplémentaires, nécessaires à la réalisation des nouvelles missions, en réduisant les paiements accordés aux très grosses exploitations agricoles, par le biais de la modulation qui prévoit le renforcement du budget du développement rural par un prélèvement appliqué aux aides directes. Cette «modulation» des subventions devrait permettre de dégager chaque année 1,2 Mrd EUR de plus en faveur de notre nouvelle politique de développement rural que j'entends placer au cœur des efforts de l'Europe pour stimuler la concurrence et la croissance et créer des nouveaux emplois là où apparaîtront des opportunités à la fois dans le secteur agricole et en dehors de celui-ci. La nouvelle politique de développement rural prévoit d'investir pour l'avenir, d'innover et de promouvoir la diversification rurale. Que ce soit en soutenant l'utilisation et l'accès aux technologies de l'information ou en encourageant les innovations dans les exploitations agricoles, la nouvelle PAC offre les outils permettant d'atteindre ces objectifs ambitieux.

Les potentialités offertes par notre proposition de règlement relative au développement rural sont énormes: elles devraient permettre d'étendre la connexion des zones rurales aux réseaux de communication électronique, d'encourager la formation, de soutenir les petites entreprises, d'aider les secteurs de l'industrie alimentaire et des services mais aussi de développer les services comme les crèches par exemple, de manière à permettre à davantage de femmes de revenir sur le marché du travail et aussi dans le but d'améliorer les conditions de vie en zone

rurale. La rénovation des villages pourrait dynamiser la réhabilitation du bâti et également produire des richesses (création d'auberges, installation à demeure des enseignants).

Il ne faut pas oublier non plus que le secteur agroalimentaire est le troisième employeur en Europe.

L'agenda de Lisbonne qui est une des priorités de la nouvelle Commission sera axé entre autres choses sur l'enseignement et la formation, sur la recherche et le développement ainsi que sur la promotion de l'innovation et de la durabilité. C'est exactement ce que notre boîte à outils du développement rural peut offrir. Il faudra également veiller à ce que ce projet ambitieux ne devienne pas un programme destiné uniquement aux zones urbaines. Les zones péri-urbaines et les zones rurales ne doivent pas être oubliées.

La Politique de Développement Rural Européenne prend en compte la grande diversité des situations des zones concernées, qu'elles soient périphériques, dépeuplées ou péri-urbaines. Ce sont les Etats membres qui feront le choix des mesures qu'ils souhaiteront pouvoir appliquer, en fonction des conditions locales de manière à y être le mieux adaptées.

Si nous voulons mettre en œuvre cette politique de développement rural, il faudra de l'argent. Dans sa proposition concernant le budget 2007-2013, la Commission a proposé un montant de 88,75 Mrd EUR pour le nouveau Fonds de développement rural. Le transfert obligatoire des crédits provenant de la modulation des aides directes accordées aux grandes exploitations apporterait encore, au cours de la période, quelque 8,4 Mio EUR destinés au développement rural dans l'Union européenne à Quinze. Au total, quelque 100 Mio EUR seraient disponibles pour l'ensemble de la période de 7 ans.

Je crois que ces sommes seront nécessaires pour réaliser une politique de développement rural valable et viable. Ce n'est qu'avec des moyens budgétaires suffisants que notre politique de développement rural pourra jouer pleinement son rôle.

Si ceux qui souhaitent limiter ou réduire le budget communautaire consacré à ce domaine imposent leurs vues, le développement rural en fera les frais. Un tel scénario porterait un coup au volet le plus prometteur de la PAC, celui dont la finalité est de procurer des avantages à la société, considérée globalement, sous la forme de nouveaux emplois, de protection de l'environnement et de perspectives concrètes pour les zones rurales jusqu'en 2013 et au-delà.

La Politique de Développement Rural est la clef de l'avenir de l'agriculture et des zones rurales dans une Europe élargie où la diversité des conditions tant économiques que géographiques et climatiques appelle des solutions adaptées aux exigences locales selon le type de zone (péri-urbaine, ultra-périphérique..). Dès qu'elle aura été adoptée, la politique que je propose sera en mesure d'offrir ce choix, ce sera ensuite aux différents acteurs de jouer pleinement leur rôle dans sa mise en œuvre pour lui donner le maximum d'efficacité.



**Mariann Fischer Boel**